DEC160879INSB

Décision portant nomination de M. THOMINE Sébastien aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT.

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS :

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie 3 rue Michel-Ange Auteuil 75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00 F. 01 44 96 53 90

DECIDE:

Article 1er

M. THOMINE Sébastien, Directeur de recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1er avril 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le suivi de la section 23, Biologie intégrative végétale.

Pour l'exercice de cette mission, M. THOMINE Sébastien demeure affecté à l'Institut de biologie intégrative de la cellule (I2BC - UMR 9198) situé à Gifsur-Yvette.

Article 2

Du 1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2017 M. THOMINE Sébastien percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Sud (DR4).

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 7 MA: 2016

Le Présiden

Alain FUCH'S